



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

Près de 6 millions d'euros de subventions aux associations déjà versés ou en cours de versement

Comme annoncé dès le 9 avril, le Conseil départemental de Vaucluse procède actuellement au versement des subventions aux associations, en se fondant sur les demandes déposées via la plateforme Vaucluse Services déjà instruites ou qui étaient en cours d'instruction au début du confinement.

Publié le 30 avril 2020

Le montant total des subventions en cours de versement s'élève à près de 6 M€.

Il s'agit d'une manière forte de soutenir le monde associatif, qui souffre aussi de la crise sanitaire et connaît d'importantes difficultés financières alors même qu'il constitue un maillon essentiel de notre société, dans les champs du sport, du tourisme, de l'agriculture, de l'environnement, de la citoyenneté et de la culture, comme en matière de social et de solidarité.

« Les services du Département se sont fortement mobilisés, à ma demande, pour assurer dans les délais annoncés le versement de ces subventions sur la base des prévisions budgétaires 2020, avec le concours actif de la Paierie départementale, explique Maurice Chabert, Président du Conseil départemental de Vaucluse.

Tous les présidents d'association ont été informés ces dernières semaines, par courrier, du montant de la subvention qui leur est allouée et ont pu faire valoir ce courrier auprès de leurs organismes bancaires.

C'est un point essentiel car le défi, pour eux, est de faire face au paiement des salaires des permanents et à des problèmes de trésorerie.

C'est une question de responsabilité. Pour être efficace, l'action publique requiert, en cette période exceptionnelle, des décisions justes et rapides ».

A noter que, dans tous les domaines y compris les domaines culturel et sportif, le versement des subventions se fait sans lien avec la tenue effective des manifestations et festivals programmés.

« Le monde culturel, et les grands festivals comme le Festival d'Avignon et les Chorégies d'Orange, comme les plus modestes sur l'ensemble des communes, contribuent de manière significative à l'économie vauclusienne et au vivre ensemble, ajoute Maurice Chabert.

Il est crucial que les associations qui les portent puissent survivre à la grave crise que nous traversons ».

Cette décision a été rendue possible par une ordonnance conférant aux exécutifs locaux des pouvoirs exceptionnels, en permettant en particulier de ne pas attendre qu'une séance publique de l'Assemblée départementale puisse être organisée.

Elle a été prise par le Président du Conseil départemental en qualité d'exécutif, en concertation avec les présidentes et les présidents des commissions thématiques et les représentants des différents groupes politiques.

Tous les conseillers départementaux ont été mobilisés et consultés. L'attribution de ces subventions fera l'objet d'une information officielle auprès des élus départementaux dès qu'il sera possible d'organiser une séance sécurisée de l'Assemblée départementale.

[Retrouvez l'ensemble des arrêtés du Conseil départemental de Vaucluse pris dans le cadre de la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19](#)

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09